

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19166

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien vieillir c'est arrêter de travailler à un âge raisonnable. D'aucuns prétendent que parce qu'on vit plus longtemps, il faudrait travailler plus longtemps. C'est oublier que c'est en grande partie parce que l'on a réduit le temps de travail que l'on vit plus longtemps. L'âge moyen de départ à la retraite s'établit à 62 et 4 mois et atteindra 64 ans en 2040, sans réforme. En accélérant son recul, pour atteindre 64 ans dès 2030, le gouvernement engage une réforme brutale pour les générations 1961 à 1968. Mais l'espérance de vie ne suit pas le rythme des reculs passés. Selon le Conseil d'orientations des retraites (COR) « les gains d'espérance de vie seraient entièrement consacrés à allonger la durée d'activité après 60 ans ». Pire, le recul de l'âge de départ à la retraite aura des effets directs et néfastes sur la santé, l'espérance de vie en bonne santé, et l'espérance de vie elle-même. Avec cette réforme, les 20% de travailleurs les plus pauvres verront le risque de mourir avant la retraite augmenter de 14% et subirait une chute de 10% de leur espérance de vie à la retraite. Reculer l'âge de départ à la retraite c'est aussi aggraver le chômage aux deux bouts de la vie professionnelle : 58% des personnes arrivant à l'âge de la retraite sont déjà sans emploi et 1 jeune sur 5 est au chômage. Pourtant, travailler plus n'est pas une fatalité. Retour réel aux 35 heures avec sur-rémunération et sur-cotisation des heures supplémentaires, 6ème semaine de congés payés, retour de la retraite à 60 ans, sont au cœur de nos luttes. La diminution du temps de travail dans la semaine, dans l'année et au cours de sa vie est possible. C'est un horizon souhaitable dégageant du temps pour exercer d'autres activités émancipatrices. C'est l'ambition de tout projet progressiste et un des fondements du combat social. Travailler moins pour travailler mieux et travailler tous. Comme 8 Français sur 10, je suis opposé à cette réforme. Et comme 7 Français sur 10, je suis favorable au retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, comme c'était le cas dès 1982, avec 40 annuités, avec des pensions minimales au niveau du SMIC pour une carrière complète et sans retraite sous le seuil de pauvreté.

Cet amendement vise donc à supprimer l'alinéa portant application du recul progressif de l'âge légal aux générations 1961 à 1968, à raison de trois mois par génération.